

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 2656

présenté par
Mme Kerbarh

à l'amendement n° 879 de Mme Tieгна

ARTICLE 9

À la troisième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« et »

insérer les mots :

« les éco-organismes agréés pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel